

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Respect des gestes barrières :

Des ambassadeurs santé à la rencontre des Annéciens

La zone de port de masque obligatoire a été étendue par arrêté municipal depuis le 16 octobre.

À partir du lundi 26 octobre, plusieurs équipes d'« ambassadeurs santé » sillonneront 7 jours sur 7 la Ville pour informer, prévenir et sensibiliser les habitants et les visiteurs au respect des gestes barrières.

Leur périmètre d'intervention comprendra :

- Le Pâquier et les jardins de l'Europe, zones de port de masque non obligatoire mais où il est d'autant plus important de veiller à la distanciation ;
- Les centres commerciaux.

Puis à partir de la rentrée, le 2 novembre, ils seront également présents aux abords des établissements :

- collèges et lycées ;
- établissements d'enseignement supérieur.

En parallèle, les agents de Surveillance de la voirie publique (ASVP), la Police municipale et la Brigade environnement veillent au respect du port du masque dans les zones où il est obligatoire.

> En savoir plus : consultez la carte interactive en cliquant ici : <https://www.annecy.fr/560-toujours-mobilises-toujours-responsables.htm>

